

# Procès-verbal du Conseil Municipal de LATTRE SAINT QUENTIN du 14 avril 2014

Le Conseil Municipal est présidé par Madame Ginette Cousin, Maire.

Sont **présents** : Ginette COUSIN, Jean-Pierre LAURENT, Bertrand LE GALL, Cedric D'HONDT, Arnaud DUCATEZ, Bruno BAYART, Maurice BARRAS, Bernard CORSAUT, Corinne BOUCHE, Thomas DUBOIS, Daniel COULMONT, soit 11 conseillers.

**Absents**, excusés : aucun.

Mr LE GALL est désigné comme secrétaire de séance.

Madame PELLETIER, secrétaire de Mairie est également présente.

**L'ordre du jour** est le suivant :

- Note sur l'organisation du Conseil Municipal
- Délégation aux adjoints
- Vote des taux d'imposition communaux
- Vote des délégations aux organismes extérieurs
- Débat budgétaire
- Questions diverses

La séance débute à 19h20.

## **Note sur l'organisation du Conseil Municipal**

Mr D'HONDT rappelle les principes du fonctionnement du Conseil Municipal ainsi que les formalités de convocation et de publicité des séances. Le mémento de l'élu local peut être consulté ici :

<http://www.nord.gouv.fr/Media/Publications/Elus-locaux-documentation/Le-fonctionnement-du-conseil-municipal-et-le-statut-de-l-elu-local-memento-pratique-mise-a-jour-avril-2014>

Délégation aux adjoints :

Madame le Maire donne pleine délégation à Mr Jean-Pierre LAURENT et Bertrand LE GALL à partir du 14/04/2014.

### **Vote des taux d'imposition communaux :**

A l'unanimité des votes, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition votés en 2013 à savoir :

Taxe d'Habitation : 24 %

Taxe sur le foncier bâti : 10,18%

Taxe sur le foncier non bâti : 35,26 %

Cotisation foncière des entreprises : non appliquée sur la commune

### **Vote des délégations aux organismes extérieurs**

Pour toutes les délégations, les votes ont été établis à l'unanimité.

#### **Communauté de communes :**

Titulaires : Ginette COUSIN et Jean-Pierre LAURENT

#### **Syndicats des eaux du Val de GY :**

Titulaires : Maurice BARRAS et Jean Pierre LAURENT

Suppléants : Arnaud DUCATEZ et Bruno BAYART

#### **Défense et à la Sécurité Routière :**

Titulaire : Jean-Pierre LAURENT

#### **Service Incendie :**

Titulaire : Ginette COUSIN

**SIVU du RPI du Val de GY :**

Titulaire : Bertrand LE GALL

Suppléant : Arnaud DUCATEZ

**CESDRA :**

Titulaire : Cédric D'HONDT

Suppléant : Ginette COUSIN

**SIVOM d'Avesnes Le Comte**

Titulaire : Daniel COULMONT et Cédric D'HONDT

**Fédération de l'Energie du Pas de Calais :**

Titulaire : Ginette COUSIN

**Débat budgétaire :**

**Section fonctionnement – dépenses :**

Mr D'HONDT demande s'il existe des factures à payer en 2014 concernant :

- l'entretien des bâtiments ?

Mme PELLETIER indique qu'il y en a une pour les réparations dans l'Eglise pour 1776 euros et qu'elle est intégrée dans le budget 2014.

- l'entretien des voies et réseaux ?

Mme PELLETIER répond que non

- de maintenance ?

Mme PELLETIER indique qu'il y a 2000 euros en ligne budgétaire et une facture à payer pour le logiciel.

- de rémunérations d'intermédiaires

Mme PELLETIER répond qu'il n'y en a pas encore, mais le montant des honoraires du géomètre reste à connaître. Une opération de bornage de la rue des trinois et de la rue d'hauteville avait été décidé par la précédente municipalité.

### **Section d'investissement – dépenses**

Mr D'HONDT demande, concernant les opérations d'équipement inscrites au budget 2013 s'il reste des factures à payer en 2014. Mme PELLETIER répond que non.

MR D'HONDT rappelle que le 24 janvier 2014, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2014 en section d'investissement :

- L'aménagement du cimetière : grille et clôture, columbarium, jardin du souvenir
- Eclairage public : rue des Sorbiers
- Chemin du Moulin : réfection et borduration
- Chemin d'Hauteville
- Salle des Fêtes : WC handicapés

Concernant **les wc handicapés**, pour établir le budget, Mr D'HONDT précise qu'il doit pouvoir chiffrer ces travaux de mise aux normes. Celui-ci demande s'il est possible de lui fournir des devis.

Mme PELLETIER répond que non.

Mr CORSAUT indique qu'il faut déjà trouver l'endroit où les installer.

MR COULMONT précise qu'il faut aussi régler le problème des odeurs.

Mr BARRAS en profite pour expliquer le fonctionnement du système d'assainissement de la salle des Fêtes et les éventuelles modifications à y apporter.

Mr D'HONDT demande quand ont été évoqués pour la 1ère fois ces travaux en Conseil Municipal.

Mr CORSAUT indique qu'il y a un certain temps, mais qu'il ne s'agit pas pour l'instant de dépenses obligatoires.

Mr D'HONDT précise que, d'après le registre des délibérations, le problème des wc handicapés a été évoqué régulièrement depuis septembre 2008.

Concernant **l'éclairage public rue des Sorbiers**, Mr D'HONDT demande s'il est possible d'avoir des devis afin de chiffrer les travaux.

Mme PELLETIER répond qu'il n'y en a pas.

Mr D'HONDT demande quand ont été évoqués pour la 1ère fois ces travaux en Conseil Municipal.

MR CORSAUT répond que ces travaux ont été examinés par le conseil municipal il y a déjà quelques temps.

Mr D'HONDT précise que, d'après le registre des délibérations, ces travaux ont été évoqués pour la 1ère fois en sept 2013.

Concernant **l'aménagement du cimetière**, Mr D'HONDT demande s'il est possible de lui fournir des devis pour le columbarium et le jardin du souvenir.

Mme PELLETIER répond que non.

MR CORSAUT répond qu'il y en a eu il y a plusieurs années.

Mr D'HONDT demande quand ont été évoqués pour la 1ère fois ces travaux en Conseil Municipal.

Mr D'HONDT indique que, d'après le registre des délibérations, ce projet a été évoqué la 1ère fois en février 2011.

En l'absence de réponse, Mr D'HONDT indique qu'il dispose d'un devis établi par la Sarl Petit le 03/03/2014 pour le portail et la clôture. Le montant de celui-ci est de 3 860,40 € ttc et demande si d'autres devis ont été faits.

Mme PELLETIER répond que non.

Mr CORSAUT indique que la personne habilitée à répondre est absente et qu'il s'agit par ailleurs de faire travailler les entreprises du village.

Mr D'HONDT indique qu'il ne remet pas en cause le choix de l'ancienne municipalité mais qu'une gestion de « bon père de famille » dans l'intérêt de la commune implique qu'il y ait plusieurs devis.

Concernant **le chemin du moulin**, Mr D'HONDT demande s'il est possible d'avoir des devis afin de chiffrer les travaux.

Mme PELLETIER indique que s'il y en a, ils sont sur le bureau de l'ancien maire.

Mr D'HONDT demande quand ont été évoqués pour la 1ère fois ces travaux en Conseil Municipal.

En l'absence de réponse, MR D'HONDT indique que ces travaux ont été évoqués en conseil municipal en février 2011.

Mr CORSAUT précise que le chemin est abimé par des engins agricoles trop lourds et que par ailleurs ce ne sont que des projets. Ce à quoi Mr D'HONDT répond qu'il faut quand même des devis pour pouvoir chiffrer ces travaux et établir un budget rigoureux et sincère.

Mr D'HONDT demande sur quoi est basée l'opération d'équipement n°114 estimée à 38 000€.

Mme PELLETIER répond que c'est certainement sur des devis.

Concernant **le chemin d'Hauteville**, Mr D'HONDT indique qu'un devis a été établi le 12/01/2013 par la Sarl Mayeur-Delannoy pour un montant de 37 074,73 €. Ce devis a été accepté le 21/02/2014. Compte tenu du montant (supérieur au seuil de 15 000 € hors taxe), ces travaux sont soumis à la procédure des marchés à procédure adaptée (articles 26 et 40 du code des marchés publics). Mr D'HONDT demande les devis des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre.

Mme PELLETIER répond qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres ni plusieurs devis.

Mr D'HONDT demande dans quelle publication figure la publicité.

Mme PELLETIER répond : « aucune ».

Mr D'HONDT demande pour quelle raison l'entreprise Mayeur-Delannoy a été choisie.

Mme PELLETIER répond que ce n'est pas à elle qu'il faut le demander, mais que cela a été débattu en conseil municipal.

Mr CORSAUT précise que ce n'est pas le choix de l'entreprise qui a été débattu.

Mr D'HONDT demande si a été utilisée la procédure de négociation pour faire baisser le prix du marché.

Mr COULMONT indique qu'il faut poser la question au maire précédent.

Mme COUSIN demande s'il y a eu des demandes de subventions.

Mr COULMONT indique que non car c'est un chemin privé.

Mme COUSIN précise que la commune pourra demander une subvention à la MDI pour 2015 dans la mesure où l'entreprise a accepté de ne pas démarrer tout de suite les travaux.

### **Questions diverses :**

Mme BOUCHE présente le fonctionnement du Comité des Fêtes ainsi que l'existence de 2 autres associations sur la commune : Espérance 79 et Dynamique Club. Une assemblée générale du Comité des Fêtes est prévue courant mai.

Mme COUSIN indique la démarche de la société Hydratec dans le cadre de la prévention contre les inondations par remontée de nappes.

Messieurs BARRAS et LAURENT vont regarder les appuis de fenêtres qui se dégradent à la salle des fêtes.

Mr D'HONDT présente au conseil des actions visant à offrir plus de services aux habitants de la commune et qui ne nécessiteront aucun financement :

- des cours d'informatique pour les aînés. Cette action pourrait être mise en place dès la rentrée scolaire de septembre.
- une remorque de collecte de déchets verts. Cependant, l'accès est momentanément interdit aux tracteurs à déchetterie d'Avesnes pour le déchargement.

Messieurs DUBOIS et COULMONT proposent leur aide pour le stockage des tontes de gazon sur des points de collecte dans la commune.

Mr CORSAUT pose la question de la tonte des pelouses dans la commune. Mme COUSIN indique qu'elle va se renseigner auprès de La Vie Active pour que cela soit réalisé au plus vite.

Mr D'HONDT demande où en est l'attribution des dotations de l'Etat pour le budget primitif. Mme PELLETIER répond qu'il en reste une partie à être attribuée.

Mme PELLETIER demande ce qu'il en est sur le recrutement au secrétariat de mairie. Mme COUSIN répond que c'est en cours mais que la commune recherche une personne déjà expérimentée.

La séance est levée à 21h45

Signature des conseillers présents :